



Voltige à Epinal Mirecourt

L'activité voltige est possible sur l'aérodrome d'Epinal Mirecourt à la verticale duquel se trouve l'axe de voltige N°6161.

Voir le document Conditions d'utilisation.

Conditions tarifaires :

L'activité voltige est soumise à l'autorisation préalable de l'exploitant de l'aéroport (lequel met à disposition un agent AFIS et un pompier d'aérodrome SSLIA 2).

L'axe de voltige est activable du lundi au samedi uniquement, aux horaires AFIS. Dans le cadre de stage de plusieurs jours incluant un jour férié, l'activité voltige pourra être envisagée le dit jour férié.

La journée de voltige, qui s'entend du jour J, 06h00LT, jusqu'à J+1, 05h59LT, est facturée :

100 euros HT par aéronef par jour du lundi au vendredi,

150 euros HT par aéronef le samedi,

Pas de voltige le dimanche et jours fériés.

Le montant facturé comprend un nombre indéterminé d'atterrissages, le stationnement ainsi que l'abri dans la limite des 24 heures de la journée telle définie ci-dessus, la mise à disposition d'une salle pour briefing/débriefing et repas.

Un supplément de 399 euros HT pour ouverture spéciale des services AFIS et RFFS 2 est ajouté par journée de voltige programmée le samedi.

En cas d'annulation de l'activité voltige par le demandeur dans un délai inférieur à 24 heures avant le début de l'activité annoncée, l'exploitant de l'aéroport facturera au demandeur 50% du montant total facturable pour la durée de l'activité initialement programmée.

Contacts service AFIS Tél. +33(0)3.29.37.44.67
E-mail. afis@epinal-mirecourt.aeroport.fr

Contacts exploitant Tél. +33(0)3.29.37.01.99
Fax. +33(0)3.29.37.45.44
E-mail. aeroport@epinal-mirecourt.aeroport.fr

Société d'Exploitation de l'Aéroport d'Epinal Mirecourt
SEAEM Vosges Aéroport, Avenue des Vosges, 88500 Juvaincourt, France